



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 24 JANVIER 2022 À 19H05,

TENUE EN VISIOCONFÉRENCE
TEL QUE REQUIS PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2021-090

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Autorisation de siéger sans la présence du public
3. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires 2022
5. Adoption des prévisions budgétaires 2022
6. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2022
7. Levée de la séance